



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région Haute-Normandie
Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord

**DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE EOLIENNE EN MER
SUR LA FACADE MARITIME MANCHE EST-MER DU NORD**

Consultation du public du 31 mars au 20 avril 2015 minuit

DONNEZ VOTRE AVIS

La programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité de la France prévoit le développement de l'énergie éolienne en mer et vise l'installation d'une capacité de 6000 MW à l'horizon 2020.

Le gouvernement entend poursuivre ce développement dans la continuité des deux premiers appels d'offre de juillet 2011 et mars 2013 qui ont abouti à l'attribution de six parcs qui conduiront à l'installation d'une capacité de 3000 MW.

Pour cela, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en novembre 2013 une feuille de route pour le développement de l'éolien en mer et annoncé la nécessité de procéder début 2015 à l'identification de nouvelles zones propices au large des côtes françaises tant pour des champs d'éoliennes posées sur le fond de la mer que pour des sites d'expérimentation d'éoliennes flottantes pré-commerciales.

Ce processus d'identification des zones propices de la façade maritime Manche Est – Mer du Nord se déroule entre janvier et avril 2015. Outre des réunions de concertation des acteurs de la mer et du littoral en régions et la consultation du conseil maritime de la façade, la démarche de concertation repose également sur une consultation du public qui est invité à s'exprimer via le présent document.

Nous sommes tous concernés. Donnez votre avis !

**Nous vous invitons à répondre au formulaire qui suit
et à nous le retourner à l'adresse postale ou de messagerie suivantes
avant le 20 avril 2015 minuit :**

concertation-eolien-memn@developpement-durable.gouv.fr

ou

**Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord
Mission de coordination des politiques maritimes
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 – 76 083 Le Havre Cedex**

ATTENTION: avant de répondre au document pour un envoi par messagerie, merci de prendre connaissance de ce qui suit. Pour remplir ce formulaire, merci d'utiliser [Adobe Reader](#). Téléchargez le document pour rendre les champs actifs.

Puis :

- enregistrer le sur votre ordinateur,
- ou installer [PDFCreator](#) . Une fois votre document renseigné, faite "imprimer", sélectionner PDFCreator au lieu de votre imprimante, enregistrer le fichier sous le répertoire souhaité de votre ordinateur.

Vous n'avez plus qu'à nous transmettre ensuite votre document en pièce jointe à l'adresse de messagerie suivante : concertation-eolien-memn@developpement-durable.gouv.fr

1) Comment avez-vous été informé de cette consultation ? Cochez la case

- Par une annonce/un article dans la presse
- Par hasard en navigant sur Internet
- A l'occasion d'une réunion publique qui se tenait près de chez moi
- Dans le cadre de mon métier, ce sont des questions dont je m'occupe/ qui m'intéressent
- Par le bouche à oreille, des amis
- Par une association dont je suis membre ou sympathisant
- Autre :

2) Vous répondez à cette consultation en tant que ? Cochez la case

- Particulier
- Elu
- Usager de loisir (non professionnel) de la mer ou du littoral
- Membre d'une association de protection de l'environnement
- Membre d'une association de loisirs en mer ou sur le littoral
- Professionnel du tourisme ou des activités de loisirs nautiques
- Professionnel de la pêche maritime ou de la pisciculture marine ou de la conchyliculture
- Professionnel du transport ou de l'industrie maritime
- Professionnel dans le domaine des énergies renouvelables
- Autre acteur professionnel en liaison avec la mer ou le littoral
- Autre :

3) Vous êtes-vous déjà exprimé (en débat public, en enquête publique, etc.) sur une consultation antérieure concernant des projets d'éolien en mer ? Cochez la case

- Oui
- Non

4) Selon vous, les données mises à la disposition du public et les documents proposés à la consultation du public reprennent-ils tous les usages/activités et enjeux existants en Manche Est-mer du Nord ? Cochez la case

- Oui
- Non

Si non, quels usages/activités et enjeux sont à prendre en compte ?

5) Selon vous, quels critères doivent être remplis pour permettre une bonne insertion d'un parc éolien dans son territoire?

Numéroté par ordre croissant du critère le plus acceptable (1) au critère le moins acceptable (10) :

<input type="checkbox"/>	Rentabilité en matière de production d'énergie
<input type="checkbox"/>	Garantie d'une moindre impact sur l'environnement (biodiversité, patrimoine naturel, paysage, etc.)
<input type="checkbox"/>	Création et développement de l'emploi
<input type="checkbox"/>	Garantie de la sécurité maritime
<input type="checkbox"/>	Maintien des usages/activités en mer
<input type="checkbox"/>	Développement de nouvelles technologies
<input type="checkbox"/>	autre : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	autre : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	autre : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	autre : <input type="text"/>

6) Selon vous, pour être acceptable, un projet de parc éolien en mer et son raccordement électrique :

- Doit n'avoir aucun impact sur un usage et/ou activité en mer
- Peut avoir un impact faible sur un usage et/ou activité en mer
- Peut avoir un impact sur un usage et/ou activité en mer et doit être compensé
- Autres propositions :

7) Cinq secteurs de moindre sensibilité émergeraient à ce stade de l'analyse au niveau de la façade maritime Manche Est-mer du Nord. Le(s)quel(s) vous sembleraient propices à l'implantation d'un parc éolien ? Ces cinq secteurs ressortent en pointillés rose (délimitation restant à affiner) sur la carte « Eolien posé - sensibilité » (disponible en téléchargement sur la page de consultation).

Numéroté par ordre croissant de la zone la plus propice (1) à la zone la moins propice (6) :

<input type="checkbox"/>	Zone A
<input type="checkbox"/>	Zone B
<input type="checkbox"/>	Zone E1
<input type="checkbox"/>	Zone E2
<input type="checkbox"/>	Zone F
<input type="checkbox"/>	Autre : <input type="text"/>

8) Quelles observations complémentaires souhaitez-vous apporter ?

Nous vous remercions de votre collaboration et du temps que vous avez consacré à répondre.

A l'issue de la consultation, la synthèse des observations du public sera disponible sur le site Internet <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr> à compter du 30 avril 2015 pour une durée de 3 mois.